



Divorce demandé suite aux dettes faites par le conjoint

Par zepha, le 08/01/2011 à 17:36

Nous nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquets. J'étais propriétaire de ma maison, l'ai vendue, acheté une + grande, car mon mari devait prendre sa mère (apport pour l'achat 100 000€, fruit de la vente). Il a dilapidé l'argent qui ne lui appartenait pas sur les comptes (argent prêté par ma mère pour mon fils), fait des prêts à la consommation dans mon dos, substituait les relevés bancaires, ne payait plus la pension alimentaire de sa fille. J'ai demandé le divorce, mais n'ai aucune possibilité de l'empêcher à continuer à faire des dettes. Le mettre ss tutelle ? avec la loi 2005, impossible, il a toutes ses capacités mentales...La maison ne se vend pas, et il m'est répondu que tant qu'elle n'est pas vendue nous ne pouvons divorcer. Je suis obligée de cacher chèquier, porte monnaie, carte bancaire pour arrêter l'hémorragie de ses dépenses. J'ai du emprunter à ma famille pour ne pas être à la rue, et mon mari argue qu'il n'y a pas de vol entre époux et que les dettes doivent être payées par la vente de la maison. **Donc dois-je m'assoir sur les 100 000€ d'apport qui faisaient partis de mes acquets, ou puis-je les récupérer, et lui être condamné à rembourser ses prêts à son seul nom avec son chômage + sa pension d'invalidité catégorie 1, soit 2800€ alors que moi je ne gagne que 900€** Mariés depuis 5 ans, **puis je prétendre à une allocation compensatoire, car mes ressources sont infimes au regard des siennes, il a 57 ans, moi 55.** Il sera à la retraite d'office à 60 ans puisqu'il a fait un infarctus sévère. Nous avons fait suspendre les remboursements de la maison par le tribunal pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois pour ns permettre d'arrêter la descente aux enferts. Nous sommes tjs redevables du remboursement de la maison, car l'assurance n'a rendu sa réponse qu'un mois après cet achat, en excluant du contrat, tout ce qui concernait les problèmes circulatoires pouvant survenir à mon époux. Leur réponse plus que tardive ne nous a laissé aucune possibilité de rétractation. **Pouvons ns ns retourner contre eux pour vice de forme ?** Je suis démunie, s'il est ivre, je suis insultée, harcelée psychologiquement, je dois m'enfermer à clef car il casse tout, je veux partir avant de devenir une loque. On parle tjs que ce sont les femmes qui ponctionnent l'argent de ces messieurs dans vos forums, mais ils sont loin d'être tous honnêtes, et savent tourner les éléments en leur faveur. Merci pour l'aide qui pourra m'être donnée